Organisation de l'aviation civile internationale

AN-Conf/13-WP/76
30/8/18

NOTE DE TRAVAIL

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ B

Point 7 : Risques de sécurité opérationnelle
7.3 : Autres questions relatives à la mise en œuvre

PLUS GRANDE PRIORITÉ ACCORDÉE À LA MOBILISATION DE L'OACI À L'ÉGARD DE LA RÉGION ASIE/PACIFIQUE ET À L'OCTROI DE RESSOURCES POUR CETTE RÉGION

(Note présentée par l'Australie et approuvée par les Fidji, les Îles Cook, les Îles Marshall, Kiribati, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République de Corée, la République démocratique populaire lao, le Samoa, Singapour et le Timor-Leste)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note examine les défis et les contraintes en matière de ressources auxquels fait face la région Asie/Pacifique et demande à l'OACI d'appuyer une mobilisation accrue à l'égard de tous les États dans la région.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver la recommandation figurant au paragraphe 3.1.

1. INTRODUCTION

1.1 Comme le souligne la Déclaration de Beijing faite lors de la première Conférence ministérielle sur l'aviation civile de la région Asie/Pacifique, tenue en février 2018, la région Asie/Pacifique (APAC) est devenue la plus vaste région aéronautique du monde sur le plan des sièges-kilomètres disponibles, se classe deuxième dans le monde pour ce qui est des passagers-kilomètres payants à l'échelle internationale, et poursuivra sur sa lancée.

1.2 Cette croissance, prévue par l'Association du transport aérien international (IATA) et par les fabricants d'aéronefs, exerce une pression supplémentaire sur les infrastructures aéronautiques, les dispositifs de réglementation et la supervision de la sécurité afin de préserver les normes aéronautiques actuelles.

1.3 La Déclaration de Beijing a aussi reconnu la diversité de la région du point de vue de la capacité et du développement de l'aviation civile, mesurés par les taux de mise en œuvre effective (EI) de l'OACI. Certains des taux EI les plus hauts et les plus bas par État ont été obtenus dans la région, ce qui met en évidence la nécessité de renforcer la coopération, les partenariats et la mobilisation à l'échelle

régionale. Vingt États se situent actuellement sous la cible mondiale de 65 % établie dans le *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (GASP, Doc 10004).

2. ANALYSE

2.1 Le Bureau régional OACI de la région APAC à Bangkok, établi en 1948, est accrédité auprès de trente-neuf États contractants et assure la liaison avec deux régions administratives spéciales de la Chine et treize autres territoires. Après le Bureau régional Europe et Atlantique du nord (EUR/NAT) de l'OACI, c'est le deuxième bureau accrédité auprès du plus grand nombre d'États contractants, loin devant d'autres bureaux régionaux.

2.2 Le Bureau APAC est chargé de fournir des services aux États situés dans la zone allant de l'Afghanistan à Kiribati (de l'ouest à l'est) et de la Mongolie à la Nouvelle-Zélande (du nord au sud), qui couvre la moitié des fuseaux horaires de la planète. Cette distance immense est amplifiée par une connectivité limitée, en particulier dans les États du Pacifique, ce qui réduit la capacité du personnel de l'OACI d'assurer une connexion avec la région.

2.3 La taille de cette zone géographique limite aussi la capacité des États de la région à participer à des événements en raison des coûts du voyage et de la perte de temps de déplacement pour assister à des réunions. La présence d'un grand nombre d'États en développement, y compris les petits États insulaires en développement (PEID), constitue des défis supplémentaires pour le partage des meilleures pratiques, la coopération et la collaboration en vue de réaliser les objectifs mondiaux de l'OACI.

2.4 À titre d'exemple récent, la réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation (RASG), tenue en Thaïlande en juillet 2017, a attiré seulement seize des trente-neuf États contractants de la région APAC. Vingt-cinq des trente-neuf États de la région APAC ont assisté à la réunion du Groupe régional APAC de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne (APAN PIRG), tenue en septembre 2017. Sept États, des PEID pour la plupart d'entre eux, n'ont pas pu assister à l'importante 54e Conférence des Directeurs généraux de l'aviation civile de la région APAC, tenue en Mongolie en août 2017.

2.5 Le financement prévu pour le personnel au Bureau régional APAC de l'OACI à Bangkok, en particulier le budget prévu pour les déplacements de la région APAC, est quelque peu sous-représenté par rapport à celui des autres bureaux régionaux. Cela pourrait être attribué aux difficultés et aux dépenses liées à la participation des États aux initiatives et aux programmes de la campagne Aucun pays laissé de côté (NCLB) dans une région géographiquement diversifiée et dans laquelle les vols vers certains États ne sont assurés que certains jours bien précis.

2.6 En conséquence, le soutien du Secrétariat aux mécanismes régionaux est limité : ce qui a un effet défavorable sur la présentation de comptes rendus et le partage d'informations, et réduit la capacité du bureau régional à entretenir d'étroites relations avec tous les États, y compris en ce qui concerne la sensibilisation opérationnelle. Cela restreint sa capacité à fournir des orientations précises et un appui à un État dans le cadre de programmes de conformité de l'OACI, notamment le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et le Programme universel d'audits de sûreté (USAP).

2.7 Le Bureau régional APAC est également désavantagé pour ce qui est de la répartition habituelle et égale des programmes et des événements par le siège de l'OACI, puisque ces activités, notamment les audits USOAP et les évaluations, seraient réparties parmi un nombre relativement plus

élevé d'États que dans d'autres régions de l'OACI. En outre, comme il est noté ci-dessus, les séances de formation ou d'information, qui sont limitées par région, désavantageront nécessairement les États de la région APAC en raison des distances de déplacement et de la capacité de ces États à assumer les frais de déplacement. De ce fait, il faudrait songer à augmenter les ressources et le budget de sorte que les activités prévues puissent être menées efficacement dans la région Asie/Pacifique, en tenant compte des distances.

2.8 Il convient de noter que le Bureau régional APAC mène une série d'activités d'assistance technique visant les moyens et la capacité, notamment : des missions combinées d'équipes d'action, des missions financées par le Budget-Programme ordinaire et des missions sur la base du recouvrement des coûts. Cela dit, l'OACI devra se mobiliser de façon plus significative et plus fréquemment afin que la région remplisse l'engagement pris dans la Déclaration de Beijing d'obtenir des taux d'EI supérieurs ou égaux à la moyenne mondiale actuelle d'ici 2022.

3. CONCLUSION

3.1 À la lumière de ce qui précède, la Conférence est invitée à approuver la recommandation suivante :

Recommandation 7.3/xx – Plus grande priorité accordée aux ressources accordées à la région Asie/Pacifique

Il est recommandé que la Conférence :

a) appuie la Région Asie/Pacifique (APAC) dans la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing et l'aide à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles mondiales de l'OACI ;

a) demande que l'OACI augmente, à sa prochaine Assemblée, le budget et les ressources alloués au Bureau régional APAC afin de renforcer sa mobilisation continue auprès de la région APAC.

— FIN —